

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				



DIDEROT



VOLTAIRE



ROUSSEAU

LIBRE PENSÉE

LA
PETITE REVUE

BI-MENSUELLE

Economie Politique et Sociale
Philosophie, Littérature
Sciences et Arts

Administration : 36, rue St-Laurent
MONTRÉAL

Boite de Poste 2177

Tél. Main 2256

NEWTON

VOLNEY

HELVETIUS

LITTRÉ

MICHELET

DARWIN



PAINE

Abonnement : \$1.00 par année



HUME

LA PETITE REVUE

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTREAL, 5 JUILLET 1900

N° 13

LE GRAND ST-ANTOINE

La Patrie du 26 juin nous a gravement et longuement narré les incidents quasi miraculeux qui ont entouré la remise au curé de St-Lambert des saintes hosties qui avaient été volées dans le tabernacle de son église.

Le jeune et rusé séminariste qui alimente, qui bourre même notre pieux confrère de sa prose mystique, n'a pas manqué de dire :

“ On attribue à St-Antoine de Padoue le recouvrement du ciboire et des hosties.”

Il fallait bien que le saint à la mode, le fort ténor des saints, le saint qui fait recette ait un rôle dans l'affaire. Grâce à son heureuse intervention, ce sacrilège sera fécond en dollars sanctificateurs. Allons, tant mieux ! C'est signe que les affaires reprennent.

La Patrie termine son touchant récit par ces lignes émouvantes :

“ Dimanche dernier, comme LA PATRIE l'a rapporté, hier, 130 membres de l'Adoration Nocturne étaient allés à St-Lambert, avec leur directeur, M. l'abbé Luche, faire une heure d'adoration réparatrice au St-Sacrement. C'était vraiment un beau spectacle que de voir ces personnes pieuses courbées sous la prière, demandant à Dieu de pardonner au malheureux qui avaient souillé l'église.

Les fidèles garderont longtemps le souvenir de cette cérémonie.”

A ceux qu'une pareille mansuétude pourrait toucher, nous dirons qu'il y a une distinction à faire entre le vœu des âmes pieuses “ demandant à Dieu de pardonner au coupable ” et l'action des hommes poursuivant le dit coupable devant les tribunaux. Pour prouver la sincérité de la demande des fidèles, *La Patrie* ne manque pas de nous faire savoir que :

“ Le ciboire a été emporté en cour pour servir de pièce à conviction.”

Il résulte de cette incohérence que, d'une part, Dieu est solennellement prié de faire grâce, et que, d'autre part, la cour de police est chargée de punir. Il n'est pas douteux que, dans la circonstance, la puissance divine va subir un échec humiliant.

Ah ! si l'on avait prié St-Antoine de Padoue, le juge Choquet n'aura pas été si sévère, bien sûr, et n'aura pas dit au coupable : " Je considère votrè crime pis (le savant juge a dû dire *pire*) que le meurtre." Cela signifie que la potence pourrait seule faire expier convenablement un pareil forfait.

Oui, si St-Antoine de Padoue avait été mêlé à l'affaire il n'aurait pas manqué d'accomplir un nouveau miracle ; et si le coupable était bien avisé, il ne manquerait pas de l'invoquer en lui promettant quelque menue monnaie. Que diraient les mécréants si le voleur d'hosties sortait indemne de cette aventure ? Pourrait-il nier la puissance thaumaturgique du célèbre franciscain ? Non, certes. Et nous-mêmes, qui avons une foi difficile à entraîner, nous n'hésiterions pas à reconnaître le savoir-faire du saint le plus occupé de la chrétienté, surtout ce miracle venant après celui que *La Croix* de Paris, du 2 juin, nous rapporte. C'est un fidèle à St-Antoine qui écrit au directeur du pieux organe en lui adressant un peu du vil métal qui fait notre damnation, mais qui sert aux prêtres à nous en épargner les horreurs.

Nous citons :

" J'avais égaré un parapluie auquel je tenais beaucoup. Je le fis chercher durant deux jours sans résultat. On me reprocha alors de ne pas avoir invoqué Saint-Antoine. Je répondit : " Maintenant la cause est désespérée, Saint-Antoine est en effet le seul recours qui me reste.

" Je demandai aussitôt à un religieux de célébrer dès le lendemain une messe en l'honneur de Saint-Antoine à mon intention, et je voulus acquitter l'honoraire tout de suite.

" Le soir même, mon parapluie m'était rapporté à l'hôtel où j'étais descendu."

Pas de commentaires. Rien de ce que nous pourrions dire ne saurait ajouter à la gloire du grand St-Antoine.

Qu'il soit béni à jamais !

P. S.—Eumène, le voleur d'hosties, a été condamné à six ans de travaux forcés.

LE NATIONALISME

Le élections municipales et sénatoriales viennent d'avoir l'éclat et la portée d'une manifestation plébiscitaire. Il est impossible de se méprendre sur la signification de cette protestation vibrante de la France entière contre cette politique dissolvante et césarienne d'un ministre à la fois burlesque et intolérant, dont le programme de défense républicaine s'alliait mal à ses tendances tyranniques, et ses actes d'injustice et de basse vengeance, et qui terrorisant la France républicaine, préparait avec soin le lit de la dictature.

Le verdict de la France pensante a donné naissance à ce nouveau parti : le Nationalisme.

Son programme fut un succès, mais cette brusque élévation, ne sera-t-elle pas suivie d'une chute non moins soudaine ? n'est-il pas à craindre en effet que ce parti politique grossi de tous les mécontents et en qui beaucoup n'ont qu'un moyen plus énergique de protestation contre la politique ministérielle, ne se dissolve une fois le succès assuré.

Sans méconnaître sa force qui se révèle par son triomphe même, doit-il être acclamé avec plus de faveur que de raison, doit-on lui contester sans détours le programme qu'il a adopté, blâmer avec franchise la voie où il s'est engagée, ou sera-t-il enfin nécessaire par des critiques amicales ou des avis sincères de lui tracer une meilleure ligne de conduite.

Nul doute que l'opinion publique en suivra avec une ardente curiosité la conduite et la fortune dans ce mouvement qui l'emporte à la conquête du parlementarisme, conduits par d'habiles et persistants logiciens, hommes éloquents de cette émotion intérieure qui répand dans leurs discours la chaleur et la vie, et forts de cette plénitude d'accord avec le sentiment public, violenté et courbé sous le joug par un ministère sans scrupules.

Il faut, en tout esprit de justice, réserver une opinion sur ce Nationalisme d'humeur quelque peu batailleuse et taquine, qui après avoir transformée en une étiquette de parti un sentiment si cher à tout patriote et si naturel à tout français, entre triomphant dans l'arène politique.

L'un des principaux chefs du Nationalisme a bien voulu nous donner récemment une explication du loyalisme républicain de son parti, malheureusement dans ses appréciations, d'ailleurs fort saines, il semble vouloir donner une amplification inusitée à la défense de certains points sur lesquels personne, pour le moment du moins, n'a songé à l'attaquer.

Pourquoi nous assure-t-il que le Nationalisme n'est pas la "résurrection du Boulangisme ?" C'est une défense bien maladroite et bien dangereuse car l'opinion publique lui répondra que les mêmes causes produisent toujours dans l'histoire les mêmes effets, et ses ennemies ne manqueront pas de lui répéter que l'on ne prend généralement peine de se défendre que de ce que l'on se sent coupable.

Lui a-t-on demandé compte de certaines admirations trop particulières pour n'être pas suspectes de parti pris ? Craint-on qu'en raison de certains éléments, trop vifs et trop ardents, il ne puisse tenir constamment une voie tracée et mettre régulièrement ses actes d'accord avec les principes qu'il a affirmés en mainte occasion. Redoute-t-on que dans l'ivresse, il ne songe déjà à ménager de justes dédomme-

ments aux plus distingués et aux plus intéressants de ses partisans dont la Haute Cour, dans sa froide et respectable ironie d'octogenaire n'avait pas cru devoir respecter l'inviolabilité et la verve poétique.

Le seul reproche paraissant devoir être fait au Nationalisme serait que l'ardeur de la lutte ait causé à quelques-uns de ses membres des accès de fièvre chaude ; que M. Déroulède ait pensé pouvoir certains jours d'été faire une entrée triomphale à l'Élysée dans l'attitude d'un sauveteur quasi-providentiel ; que M. Guérin se soit cru pendant quelques semaines dans un fort Tonkinois entouré de pavillons noirs, quand il se trouvait en réalité dans cette bonne ville de Paris, étonnant les badauds et gênant fort la circulation ; ce sont actes d'une douce folie, n'y a-t-il pas en chaque homme un singe qui grimace à tout propos ; ils nous reviendront, d'ailleurs, ces assoiffés de popularité dont la folie a battu le cerveau de son bélier formidable, peut-être guéris par les charmes de la solitude ou par le grand souffle humide et salé de l'Atlantique qui caresse chaque soir la côte espagnole.

Cette bonne fille qu'est l'opinion publique a réduit à sa juste valeur ces cocasses aventures et pardonné à ces étranges et irresponsables politiciens, mais qu'ils n'oublient pas que la France, dans sa protestation éclatante contre cette politique ministérielle qui n'était pas la sienne, n'a jamais pensé sanctionner dans le Nationalisme la création d'un nouveau drapeau politique ; elle n'a voulu voir dans ce nouveau parti qu'une énergique protestation contre la prépondérance toujours pressante du collectivisme dans la politique ministérielle.

Le Nationalisme est peut-être le " Réveil de l'instinct de conservation nationale " comme se plaît à nous l'apprendre M. Jules Lemaitre, mais en admettant que cette affirmation soit d'une irrécusable exactitude, ce que l'avenir nous apprendra, ce parti doit éviter de s'affubler de l'étiquette réactionnaire, car cet instinct de conservation nationale pourrait, à son réveil, mettre au rancart son programme et ses chefs de parti : la nation française cherche des serviteurs dévoués et non des maîtres, et le Boulangiste n'a plus d'espérance en France.

Mais à quoi bon défendre et justifier que certes n'en a pas besoin.

Quant à cette constitution qui doit nous être chère, puisqu'elle a redonné à la France sa force, sa prospérité ; qu'elle lui a permis de reprendre au sein du concert international, la place à laquelle elle avait doublement droit par sa puissance morale et financière ; pourquoi veut-on nous la changer ; sa raison paraît inutile aux esprits pondérés, aux hommes de sang-froid et d'expérience politique ; elle ne semble pas nécessaire à la majorité du peuple français, elle ne saurait d'ailleurs être l'œuvre d'une politique nationaliste.

Que les nationalistes sachent se contenir dans l'ivresse du triom-

phe ; et puisque vous, M. Lemaître, qui portez la bonne parole, vous jugez votre cause bonne, il vous suffit de la soutenir sans outrance ; fuyez les questions de personne pour ne nous attacher qu'aux principes généraux ; soyez modéré dans vos ripostes batailleuses, et craignez en toute chose que vos remèdes ne soient pires que le mal que vous voulez guérir.

Que notre parti se recueille et prête une oreille attentive aux désirs de cette opinion publique dont il se réclame maintenant, car si la France pensante et nationaliste, par son amour de la patrie et son respect de l'armée, si elle soutient ceux qui critiquent l'abus du parlementarisme, elle ne craindrait pas de renier ceux qui faisant de leur enseigne un usage frauduleux, attaqueraient le régime parlementaire lui-même et reclameraient le changement de cette constitution dont ils ne veulent la révision que pour mieux l'opprimer et peut-être mieux la trahir.

H. A. MOREAU.

LA NOUVELLE RÉFORME

Le pape Léon XIII a fait commandement aux Assomptionnistes, aux diverses autres congrégations, et généralement à tous les hommes d'Église, de s'abstenir de toute œuvre politique militante.

Près des vérités éternelles, comme disait un jour Thiers aux papistes de l'Assemblée nationale, ce vieillard de quatre-vingt-dix ans teste virilement que la religion et la politique ne peuvent faire qu'une mauvaise alliance, et brise leur trop long mariage.

Le *Temps* loue cet acte comme un service signalé rendu à la République et sollicite discrètement notre reconnaissance pour son auteur. Il se peut que Léon XIII n'ait ni préjugés ni préventions contre le régime républicain ; mais c'est surtout la religion qu'il sert et que probablement il a eu la pensée exclusive de servir en la séparant d'une dangereuse et mauvaise compagnie.

Pie IX, pape du moyen âge, s'était fait le législateur d'une religion politicienne, et son *Syllabus* était une entreprise universelle sur le droit civil des peuples et des gouvernements. Ce visionnaire dominateur s'était imaginé faire rétrograder le monde par delà Léon X, jusqu'à Grégoire VII. Le monde marche et ne revient pas sur ses pas ; quoiqu'on en dise, l'histoire ne se recommence pas, elle se continue. Le téméraire défi jeté à l'esprit moderne fut énergiquement relevé, et partant la société civile montra que désormais le sacerdoce politicien trouverait à qui parler.

Inféodé en France aux anciens partis qui trouvaient en lui une force puissamment organisée, il profita de la déroute des énergies na-

tionales et des désordres qui furent les tristes suites de la guerre de 1870 pour s'emparer de toutes les avenues du pouvoir. A deux reprises successives, il parut avoir ville conquise et nous n'avons pas oublié avec quelle brutalité il traita la France libérale et républicaine pendant les deux périodes de l'Ordre moral. L'insolente domination ne résista pas longtemps à la révolte de la volonté nationale. Mais la République généreuse, satisfaite de sa victoire, dédaigna d'abord les représailles. Peu à peu cependant il devint manifeste que le cléricisme vaincu, au lieu de désarmer, nouait, cimentait toutes les coalitions contre l'État républicain. Lors des élections législatives de 1889, il livra un assaut furieux. Les *Croix* de province des Assomptionnistes menaient la bataille avec une rage de guerre civile. Sous la pression de l'opinion publique exaspérée par ce débordement de haine, la Chambre dut prononcer de nombreuses invalidations. Partout le clergé des campagnes, aiguillonné par le clergé régulier, avait appelé tous les partis de réaction à la curée de la République.

Entre temps, Léon XIII, prenant son parti de la défaite politique du cléricisme français, et fortifié par les conseils du cardinal Lavignerie, ordonnait aux catholiques de France la soumission aux lois de l'État. Ce fut une stupéfaction générale dans le monde réactionnaire. Peu à peu, cependant, les moins engagés se rallièrent. Les plus obstinés se contentèrent de bouder, ne comprenant rien à cette politique versatile du Vatican qui leur commandait d'adorer ce que, par ses ordres, ils avaient brûlé.

La République, cependant, retrouvait toujours le vieil homme dans le rallié. Le pouvoir du pape est grand, mais limité comme celui de la Chambre des Communes, dont on sait qu'elle peut tout, excepté de faire d'un homme une femme. Le pape qui peut faire descendre l'Esprit Saint sur ses élus, n'arrivera pas, cela n'est pas en son pouvoir, à faire descendre l'esprit républicain dans des âmes naturellement réfractaires. Il y a dix ans que cela dure ; il doit savoir à quoi s'en tenir.

Or, il le sait si bien que, renonçant à embrigader le clergé régulier et séculier dans une politique de paix et de transaction avec nos institutions libres, il décide de le cantonner disciplinairement hors de toute politique dans le domaine exclusif de la religion.

Fermer l'église, fermer la chaire, fermer les couvents aux passions politiques, réduire le culte aux frontières fixées non par la lettre, mais par l'esprit du Concordat, est une entreprise fin de siècle que tout autre pape que Léon XIII n'aurait sans doute pas osée. Elle a la physionomie et toute la valeur d'une disposition testamentaire, et il est regrettable que son auteur soit trop vieux pour pouvoir assister à sa consécration par le temps sans le concours duquel les plus belles résolutions, comme toutes les choses de ce monde, deviennent caduques.

Car si nous voyons un pape trancher si bien les nœuds gordiens qu'un pape précédent avait noués, et enfoncer le *Syllabus* parmi les poudreuses décrétales des siècles oubliés, rien ne dit qu'un autre pape ne viendra pas, qui défera ce qu'il a fait.

Quoi qu'il en soit, la tentative est singulièrement intéressante pour le politique et pour le philosophe. Elle peut prendre les proportions d'une sorte de nouvelle réforme que les Pères du Concile de 1869-70 auraient taxée de schisme et anathématisée, ne l'oublions pas.

A ce titre, nous ne devons pas nous en détourner comme de choses négligeables. Mais ce serait innocent de s'imaginer et de laisser dire que le pape a travaillé pour la République. Il a travaillé pour la religion dont il est le chef, exclusivement.

L. S.

L'ABBÉ GIRAUD

Dans notre numéro du 15 septembre 1899, sous le titre BREBIS NOIRE, nous avons succinctement relaté les tribulations de M. l'abbé Giraud, prêtre syrien, en buttes aux inutiles colères de l'archevêché. On sait que Monseigneur Paul, après avoir autorisé temporairement l'abbé Giraud à faire acte de prêtre lui dénia cette qualité et le fit traduire devant les tribunaux pour usurpation de caractère, escroqueries, etc.

L'abbé Giraud fut honorablement acquitté. Mais sachant qu'une accusation de cette nature laisse toujours une impression fâcheuse dans le public, il intenta une action en dommages-intérêts à la Ville, qui l'avait inconsidérément fait emprisonner, et il publie une brochure documentée relatant tous les détails de son conflit avec l'autorité diocésaine. Lorsque, dans quelques jours, cette intéressante brochure paraîtra, nous y puiserons tous les enseignements que nous pourrions y trouver.

En attendant, il convient de dire que, d'après des pièces authentiques adressées à M. H. C. St-Pierre, la qualité de prêtre appartient bien réellement à l'abbé Giraud, et que la défense d'exercer son ministère ne pouvait être inspirée que par la crainte *d'une concurrence imprévue*.

Nous reparlerons de cette affaire originale.

Fragment de dialogue :

— Je croyais que vous alliez vous marier, à cause de vos créanciers.

— Si mes créanciers ont besoin d'argent, qu'ils se marient eux mêmes.

ABOLITION DES SINÉCURES

—Pourquoi payer de gros traitements à des hommes qui n'ont pas de fonctions réelles ? disait Jean à Baptiste.

—De qui parlez-vous ? questionna ce dernier.

—De qui ? mais des commissaires des licences, des chefs de la police provinciale et municipale, et même des simples agents de ces deux services.

—Vous m'ahurissez, monsieur Jean. Depuis quand les commissaires des licences sont-ils des sinécuristes ?

—Depuis qu'ils ont abdiqué leurs fonctions entre les mains d'une personne étrangère à l'administration.

—Ah ça, quel conte me faites-vous là ?

—Ce n'est pas un conte, c'est de l'histoire. Tenez, en deux mots, je vais vous mettre au courant de ce qui motive mon indignation.

Que diriez-vous d'un individu qui, par pur dillettantisme — je me garde de dire par intérêt — s'improviserait gardien de l'ordre public et qui, en cette qualité usurpée, dénoncerait les commerçants licenciés et s'opposerait au renouvellement de leur licence, en raison d'une ou de plusieurs contraventions commises par ces commerçants, contraventions qu'il ne peut établir que par son serment.

—Ma foi je dirai... je dirai que cet individu use de son droit ; qu'il est loisible à chacun de prêter son concours aux autorités pour assurer le respect des lois.

—C'est parfait, mon cher monsieur Baptiste, et ce que vous dites part d'une belle âme. Mais, sincèrement, useriez-vous de ce droit ?

—Ah ! non. Je ne mêle pas des affaires des autres et je me soucie peu d'être traité de mouchard par mes voisins ou par mes amis.

—Ou d'*informer*, n'est-ce pas ? C'est en effet, une question d'estomac. Ceux sur qui les épithètes flétrissantes glissent comme une goutte d'eau sur l'aile d'un canard peuvent allégrement dénoncer, avec ou sans prime, les contrevenants. Cependant le droit de dénonciation n'implique pas nécessairement le devoir de l'exercer. Et puisque vous, mon honnête ami, vous avouez que vous n'oseriez pas, par pudeur, dénoncer autrui, que dites-vous du R. P. Scanlan qui non-seulement dénonce son prochain, mais poursuit encore implacablement la déchéance commerciale de ceux dont il se plaint ?

—Pardón, monsieur Jean, il convient de faire une distinction. Vous me parlez d'abord d'un individu qui dénonce les autres. Je vous ai dit que cette action, quoique légale, était malpropre, mais j'appliquais ce jugement à un individu quelconque et non à un religieux ; sans cela je n'aurais pas parlé de même.

—Bah !... vous me stupéfiez, cher monsieur Baptiste !... Quelle opinion pouvez-vous bien avoir d'un révérend père se livrant à ce genre d'exercices.

—Permettez-moi, monsieur Jean, de n'avoir pas d'opinion sur un cas semblable. Un religieux a des grâces d'état que nous n'avons pas, nous, simples laïcs, et il serait pour moi aussi inconvenant que dangereux de m'ériger en juge de la conduite d'un des hommes qui sont nos maîtres incontestés.

—Et incontestables, n'est-ce pas ? monsieur Baptiste... Laissez-moi plutôt vous raconter les faits dans toute leur étrange simplicité.

La Presse du 22 juin nous a appris, une fois de plus que le R. P. Scanlan, de la paroisse Ste-Anne, faisait le gendarme auprès des épiciers placés sous sa direction évangélique. Le capitaine de police Fennell et le chef Legault ont témoigné devant les commissaires dans le sens du R. P. Scanlan, ce qui établit qu'ils avaient connaissance des contraventions. Cependant ils ne les ont pas dénoncées, comme c'était leur devoir ; ils marchent à la remorque du révérend père, à qui ils laissent toute la besogne. Donc on peut supprimer leur emploi sans le moindre inconvénient. De plus, messieurs les Commissaires se sont engagés à avertir dorénavant le père Scanlan lorsqu'un de ses paroissiens demandera une licence, afin qu'il puisse l'accepter ou le refuser. En conséquence de cette anomalie, c'est le R. P. Scanlan qui exerce réellement les fonctions de commissaire des licences ; il est donc inutile de payer trois magistrats, fort occupés ailleurs, simplement pour opiner selon la volonté du père Scanlan.

La Patrie du 24 juin, nous apprend à son tour que dans une nouvelle séance la même chose s'est répétée. Notre confrère dit : "Le Père Scanlan s'est fortement élevé contre l'octroi d'une licence à l'épicier G..." Le capitaine Fennell et le chef Legault, au service du bon père ont encore témoigné défavorablement contre l'épicier. Les exécutions continuent, et le révérend père ne se tient pas de joie.

Eh bien, monsieur Baptiste, qui dites-vous de cela ?

—Je dis.... je dis.... je dis que je ne dis rien ! là ! Mais vous verrez qu'il vous arrivera malheur, si vous continuez à dire ainsi du mal contre la religion.

HOMÉLIE POUR UNE ORDINATION

Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech. Vous êtes prêtre selon l'ordre de Melchisedech, mes frères.

Rien d'étonnant si les jours de consécration de prêtre, les fidèles entendent invariablement le texte tiré du grand psalmiste : il n'y en a pas d'autre d'approprié à la circonstance.

De la bouche du divin Sauveur, il n'est jamais tombé que des paroles de mépris et de dédain pour le sacerdoce judaïque dont il commandait, pourtant, de suivre non l'exemple mais l'enseignement : mépris et dédain qui ont valu aux hommes sa sublime et touchante parabole du laïque et du bon samaritain.

Du prêtre chrétien de nos jours, a-t-il parlé davantage ? Comparez lui ce prêtre. Lui, a refusé, toute sa vie, de baptiser. Il a si peu institué la confession auriculaire au prêtre que, durant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne, les fidèles se confessaient les uns aux autres. Au point de vue du mariage, il permettait au mari le divorce pour cause d'adultère de sa femme. De l'extrême onction pas un mot. Pour la communion, 600 millions de chrétiens tiennent contre 200 millions de catholiques, qu'elle fut instituée paraboliquement et figurativement, selon le divin langage familier du Sauveur.

Comprenez-vous, mes frères, le prêtre de nos jours sous un temple magnifiquement décoré et peuplé de statues au resplendissant bariolage ? Or, Notre-Seigneur, annonçait son royaume en disant que le temps approchait où l'on n'adorerait Dieu qu'en esprit et en vérité.

Et, fidèles à sa parole, les premiers chrétiens se moquaient des temples, que la foudre ravageait alors comme aujourd'hui, ils n'avaient aucune église et ils abommaient les statues et tous les cultes qu'on leur vouait, adoration ou simple vénération, lâtrie ou dulia.

Vous, mes sœurs, vous imaginez-vous votre curé marié et père d'une nombreuse famille ?

Hé bien ! le premier pape, saint Pierre ; les premiers évêques, saint Paul et les apôtres, et pendant les trois premiers siècles de l'Église, tous les prêtres eurent femmes et enfants.

Que reste-t-il de l'institution du sacerdoce actuel sous la nouvelle loi ?

Rien, absolument rien. Mais que furent les premiers prêtres ? L'histoire ecclésiastique nous l'apprend.

Le mot Église, mes frères, n'avait d'abord que la signification d'*assemblée*, Notre-Seigneur lui-même s'est servi de ce mot du temps de la synagogue, dans ce sens unique.

Dans cette Église ou assemblée on distinguait, 1. les *épiscopai*, ou surveillants ou évêques ; 2. les *presbyterai* ou *anciens*, ou prêtres, 3. les gardiens ou diacres, 4. les cathécumènes, 5. les énergumènes ou possédés du démon, une intéressante catégorie, mes frères. Donc ces *anciens* ou prêtres, tous mariés, et sans temples, n'avaient rien des vertus surnaturelles qu'on observe dans leurs successeurs, nos contemporains.

Alors il faut donc, en toute logique, remonter à l'institution du sacerdoce par Melchisedech et son ordre. Que vient faire, ici, ce grand nom ? je vous le demande, moi-même. Le royal prophète, qui

prophétisait le passé comme l'avenir, consacre bien, une fois, la formule " *Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech*, l'Église la psalmodie, tous les dimanches, dans le *Dixit Dominus*... Mais, enfin, les Saintes Écritures ne contiennent pas une ligne de l'histoire de ce grand Melchisedech, encore moins de son ordre. Et sommes-nous, mes frères, pour donner raison aux livres juifs, condamnés par l'Église, qui nous parlent d'un Melchisedech, qui n'était autre que le soleil, auquel Abraham sacrifia dans le désert ? Non, mes frères, il ne faut pas que notre foi se trouble pour si peu. Si nous exigeons que notre croyance eût son unique fondement dans les saints livres authentiques, que deviendrait celle de la chute des anges et de tant de faits surnaturels dont ne parlent que les livres apocryphes et qui se trouvent, on ne sait comment, enseignés par les Pères de l'Église ?

Si le prêtre ne peut rapporter aucun fondement historique de son autorité extra humaine, comment se fait-il, mes frères, qu'il conçoive un orgueil assez monstrueux pour faire sa proie de s'égaliser à Dieu et proclamer qu'il est un Christ, quand le seul Christ ne l'a pas voulu tenter lui-même ?

Ce n'est certes pas, direz-vous, par la puissance qu'il montre à conjurer les sauterelles, les mouches des cornes et les chenilles, comme Notre-Seigneur chassait les démons dans le corps des cochons.

Le prêtre ne s'égale au Christ que pour montrer que sa mission est de s'élever à la sainteté du divin Rédempteur.

Oui, mes frères, la vocation, l'unique vocation du prêtre au milieu de vous, est d'être l'exemple vivant, professionnel de toutes les vertus et de l'amour de Dieu par l'amour parfait de l'humanité.

Le bon prêtre sera donc un saint d'abord et vous ne devez pas garder, une minute, dans votre propriété, le presbytère, encore moins dans l'église qui est aussi votre chose, un pasteur impudique, ou ivrogne, ou joueur de bluff, comme on en voit trop fréquemment le scandale dans nos paroisses.

Le bon prêtre sera un champion du progrès éducationnel : il sait l'instruction trop répandue pour qu'on puisse cacher davantage au peuple les pauvretés de nos origines de croyance

Et il veut se racheter, dans l'estime du peuple, en se faisant grand-prêtre de l'adorable Maître de la nature et de la science.

Le bon prêtre favorisera et actionnera tous les mouvements progressifs, dans sa paroisse : il prêtera main forte aux autorités municipales et scolaires.

Il se gardera bien, surtout, d'empêcher l'établissement de nouvelles industries, en épuisant la caisse commune à bâtir des temples d'un goût extravagant et des presbytères Pullman.

Le bon vieux curé gardera les belles paroissiennes à confesser pour lui-même, et en éloignera les jeunes vicaires, toujours trop fringants : à ceux-là, les vieux barbons.

Le bon prêtre sera la tolérance même pour les croyances des autres, qu'ils aient une profession de foi ou de raison, et il ne s'appliquera qu'à la surveillance de la morale publique, sans jamais prétendre exercer d'autre censure que la remontrance paternelle.

Enfin le bon prêtre, donnera l'exemple du patriotisme le plus pur et le plus éclairé, ce qui ne l'empêchera pas d'être au-dessus de la politique et de fermer son cœur à tout désir de domination quelconque. Avec ces perfections et les autres, le prêtre peut jouer un rôle vraiment utile, vraiment professionnel et mériter que l'État lui consacre un budget raisonnable, comme la belle France l'a compris sous la Révolution de 89, cette deuxième ère de la Divinité sur terre.

C'est ce que je lui souhaite.

JASPINUS.

N. DE LA R.—Nous répondrons à cet article dans notre prochain numéro en donnant, une fois pour toutes, notre manière de voir sur ce sujet.

LES CASUISTES

Les dervis font trois vœux : d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. On dit que le premier est le mieux observé de tous ; quant au second, je réponds qu'il ne l'est point ; je laisse à juger du troisième.

Mais, quelque riches que soient ces dervis, ils ne quittent jamais la qualité de pauvres ; ils ont raison, car ce titre de pauvres les empêche de l'être.

Je fus l'autre jour dans un couvent de ces dervis. Un d'entre eux, vénérable par ses cheveux blancs, m'accueillit fort honnêtement. Il me fit voir toute la maison. Nous entrâmes dans le jardin, et nous nous mîmes à discourir. Mon père, lui dis-je, quel emploi avez-vous dans la communauté ? Monsieur, me répondit-il avec un air très content de ma question, je suis casuiste. Casuiste ! repris-je. Depuis que je suis en France, je n'ai pas ouï parler de cette charge. Quoi ! vous ne savez pas ce que c'est qu'un casuiste ? Eh bien ! écoutez, je vais vous en donner une idée qui ne vous laissera rien à désirer. Il y a deux sortes de péchés ; de mortels, qui excluent exclusivement du paradis, et de véniels, qui offensent Dieu à la vérité, mais ne l'irritent pas au point de nous priver de sa béatitude ; or, tout notre art consiste à bien distinguer ces deux sortes de péchés ; car, à la réserve de quelques libertins, tous les chrétiens veulent gagner le paradis : mais il n'y a guère personne qui ne le veuille gagner à meilleur marché qu'il est possible. Quand on connaît bien les péchés mortels, on tâche de ne pas commettre de ceux-là, et l'on fait son affaire. Il y a des hommes qui n'aspirent pas à une si grande per-

fection ; et, comme ils n'ont point d'ambition, ils ne se soucient pas des premières places : aussi entrent-ils en paradis le plus juste qu'ils peuvent ; pourvu qu'ils y soient, cela leur suffit : leur but est de n'en faire ni plus ni moins. Ce sont des gens qui ravissent le ciel plutôt qu'ils ne l'obtiennent, et qui disent à Dieu : Seigneur, j'ai accompli les conditions à la rigueur ; vous ne pouvez vous empêcher de tenir vos promesses : comme je n'en ai pas fait plus que vous n'en avez demandé, je vous dispense de m'en accorder plus que n'en avez promis.

Nous sommes donc des gens nécessaires, monsieur. Ce n'est pas tout, pourtant ; vous allez bien voir autre chose. L'action ne fait pas le crime, c'est la connaissance de celui qui le commet : celui qui fait un mal, tandis qu'il peut croire que ce n'en est pas un, est en sûreté de conscience ; et comme il y a un nombre infini d'actions équivoques, un casuiste peut leur donner un degré de bonté qu'elles n'ont point, en les déclarant bonnes ; et, pourvu qu'il puisse persuader qu'elles n'ont pas de venin, il le leur ôte tout entier.

Je vous dis ici le secret d'un métier où j'ai vieilli ; je vous en fais voir tous les raffinements ; il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent le moins susceptibles. Mon père, lui dis-je, cela est fort bon : mais comment vous accommodez-vous avec le ciel ? Si le sophi avait à sa cour un homme qui fit à son égard ce que vous faites contre votre Dieu, qui mit de la différence entre ses ordres, et qui apprît à ses sujets dans quels cas ils doivent les exécuter et dans quel autre ils peuvent les violer, il le ferait empaler sur l'heure. Je saluai mon dervis, et le quittai sans attendre sa réponse.

MONTESQUIEU. (*Lettres persanes.*)

GUILLAUME II ET LA POLITIQUE ALLEMANDE

Durant ces dernières années, l'Europe a assisté avec une surprise et une inquiétude bien justifiées, aux évolutions à la fois déconcertantes et imprévues de l'Altesse Impériale, auguste représentant des Hohenzollern, qui tient en ses mains royales les rênes, bien lourdes, en vérité, de l'empire germanique et de la triple Alliance.

Guillaume II, il faut le dire à sa louange, paraît avoir caché sous sa mobilité excessive une rare persistance dans ses idées, en général fortement et logiquement conçues, et quoi qu'il se soit à maintes reprises tracé des lignes de conduite si différentes qu'elles en paraissaient pour ainsi contradictoires, il est encore maintenant impossible de déterminer, même après les avoir analysées avec précision, si elles ne se complétaient pas mutuellement et si elles ne consti-

tuaiet pas une seule et même trame. Les sentiments de l'empereur allemand sont d'autant plus insaisissables et indéfinis qu'ils sont complexes et incalculables dans leurs conséquences imprévues.

Guillaume II mêle un prussianisme sarcastique et tranchant à une "profondeur d'âme" proprement germanique, au pire sens du mot; son âme, photographie sincère et authentique de l'âme allemande, échappe à toute définition; elle aime le désordre, possède des galeries, des cachettes, des réduits où il est impossible de l'atteindre, car elle s'échappe à chaque instant par des voies furtives, elle est faite de contradictions; néanmoins après s'être développée, elle s'est transformée en idée aujourd'hui souveraine, elle a cessé d'être une chose purement nationale, est devenue la vie d'où s'énonce l'âme monarchique de l'Europe Centrale et s'appuyant sur la triple alliance de la bière, de la musique et de l'armée allemande, elle germanise en ce moment l'Europe entière. On doit reconnaître chez Guillaume II, et cela à des degrés divers, une faculté d'observation curieuse et intense qui, étant donné sa situation d'empereur, ont pu s'exercer sur un large champ qu'une politique d'action incessante a ouvert devant lui et renouvelée à mesure.

Toutes les lumières, tous les enseignements qu'une telle politique apporte avec elle ont été pour lui une heureuse et excellente préparation au rôle d'empereur diplomate où il excelle et qu'il remplit avec une irrécusable supériorité.

Que signifie cette politique nuageuse, astucieuse, inquiétante et quelque peu hostile qui prête aux interprétations les plus fâcheuses; ces fêtes de gala, dont le luxe, les pompes exceptionnelles et les manifestations bruyantes paraissent trop peu en rapport avec la raison officielle pour n'être pas, aux yeux de la diplomatie, l'indice certain que Son Altesse Impériale cherche dans une nouvelle et plus éclatante démonstration de sa puissance et de son prestige une diversion ingénieuse à quelque coup de théâtre conçu par une politique à la fois inhumainement réaliste et froidement calculatrice, et aussi déconcertant pour ses alliés que redoutable et dangereux pour ses ennemies.

Rêve-t-il de doter le XX^e siècle d'un César germanique, ou certaines inspirations de "Chancellerie" lui font-elle craindre que l'empereur d'Autriche, succombant sous le poids des douleurs, des responsabilités et de la vieillesse, ne mette à nouveau en question l'hégémonie allemande en laissant ouverte la succession des Hapsburg que les slaves et les pangermanistes invoqueront immédiatement pour se disputer la suprématie?

Guillaume II, en raison des circonstances et des moyens dont il dispose maintenant, n'a aucun intérêt à la mort de François-Joseph qu'il tient sous sa tutelle? n'a-t-il pas également pour allié naturel cet aspirant aux grands rôles, le comte Goluchowski, ministre des

affaires étrangères autrichiennes — un "Triplicien" des plus purs — tandis que l'empereur d'Autriche mort, il est indéniable qu'une toute autre politique prévaudrait ; les principes centralistes selon lesquels la politique intérieure austro-hongroise est dirigée seraient remplacés par les principes fédéralistes, et la politique extérieure s'en trouverait forcément modifiée, car à 9 millions d'autrichiens allemands feraient opposition 15 millions d'adversaires : Tchèques, Polonais, Ruthènes, Slaveires..... ce serait la défection sans retour de l'Autriche qui, soustraite à l'action de Guillaume II, ne pourrait manquer de grandeur en force et en prospérité. Un tel point noir à l'horizon de la triple alliance ne laisse pas d'inquiéter l'empereur allemand qui en redoute la disparition et tout en ne pouvant en reculer indéfiniment l'échéance puisqu'il ne possède pas la puissance d'ingurgiter à François-Joseph un élixir de longue vie, il cherche par tous les moyens en son pouvoir à faire évoluer l'opinion éclairée et librement exprimée des autrichiens nationalistes, opinion qu'il lui est aujourd'hui particulièrement précieuse.

Peut-être les visées de celui qui préside aux destinées de la fédération germanique s'élèvent-elles encore plus haut et cherche-t-il en unissant l'Angleterre à cette triplique dont il est le maître suprême et incontesté, à créer une caste nouvelle destinée à régner sur l'Europe et qui, une fois moralisée et humanisée, aura pour but d'étouffer la civilisation latine dont la dernière lueur, la lueur mourante peut-être, embrase aujourd'hui le ciel crépusculaire de l'Europe occidentale.

Etrange et singulière alliance fondée à la fois sur des relations personnelles et des convoitises inavouables et non sur des sympathies réciproques.

Au début de la guerre du Transvaal, ce fut de Postdam, du cabinet de l'empereur, de sa main même que partirent, à l'adresse des Boers, les premières incitations à la défense de leur territoire, de leur indépendance menacée par l'Angleterre ; il étendit sur eux cette main de justice, suprême attribut des empereurs germains, faut-il donc en vouloir à ce vaillant peuple boer d'avoir ajouté cette espérance à celles qu'ils n'avaient cessé de mettre dans leur bon droit et dans la justice divine.

Guillaume II a porté un intérêt d'autant plus grand aux événements de l'Afrique australe, qu'il connaît jusque dans ses moindres détails le conflit anglo-boer. Il a été à même d'estimer à juste titre le trio Chamberlain-Rhodes-Jameson, il est fixé et édifié sur ses procédés répugnants, ses expédients inavouables, ses louches combinaisons politiques.

Qu'envisageait donc alors l'empereur allemand en se faisant le porte-voix de l'opinion européenne, en tendant la main à ce peuple qui mettait son héroïsme au service de la plus noble des causes et qui

n'a cessé de mériter le respect et l'admiration du monde civilisé ? à quels mobiles a-t-il donc obéi en se retirant subitement et en reniant ce rôle éclatant de protecteur des faibles qui avait déjà détourné de lui bien des rancunes et dérivé le cours de bien des ressentiments ?

Quelles pourraient être les raisons, les symptômes d'événements prochains à même de justifier ce retrait subit, si ce n'est l'obsession d'une quadruple alliance, où une offre inavouable de la diplomatie anglaise, lui rachetant sa neutralité en échange de concessions, que l'avenir ne peut manquer de nous révéler dans un délai prochain.

Les Pays-Bas seraient-ils par hasard le prix de cette alliance entre l'Allemagne protestante et l'Angleterre anglicane ? la Hollande doit-elle devenir la vassale de Guillaume II et son empire colonial la proie du lion britannique ?

La confédération germanique trouvera dans Rotterdam et Amsterdam les compléments naturels de son expansion commerciale et industrielle et les nouveaux avantages qu'elle leur accordera leur donneront un nouvel essor qui, aux yeux des peuples allemands, les dédomageront grandement de leur nationalité perdue. Quant aux colonies néerlandaises, elles iront prendre place dans la couronne britannique aux côtés de leurs sœurs de l'Afrique australe comme un nouveau et digne trophée du triomphe insolent de l'impérialisme anglo-saxon.

Guillaume II ne pourra manquer de fêter avec éclat l'annexion des deux ports hollandais, puisqu'ils lui permettront d'y trouver un abri pour sa précieuse collection de cuirassés obtenue à tant de peine du Reichstag allemand.

Nous y verrons de merveilleuses fêtes maritimes avec parterre de têtes couronnées réunies à nouveau pour attester la suprématie de la dynastie des Hohenzollern et glorifier sa mission divine dans l'histoire du nouveau siècle ; et si François-Joseph, arguant de sa vieillesse, s'obstine à venir modestement par chemin de fer ; Humbert Ier ne pourra mieux faire que de s'y rendre avec sa flotte afin d'y exhiber quelques-uns de ces cuirassés destinés jadis à parader dans les eaux de Tunis et de Bizerte, et qui maintenant remis à neuf auront désormais cette mission bien différente mais non moins noble et grandiose de symboliser dans les mers du Nord la prépondérance germanique.

H. A. MOREAU.

NOTE.— *Nous étions sous presse avec environ 500 numéros imprimés lorsqu'un paroissien de St-Eusèbe est venu nous affirmer que les fidèles avaient vu avec stupeur l'abbé Brière, rentré en grâce deux mois après le scandale qu'il avait provoqué, accomplir le très saint sacrifice de la messe au milieu de ses ouailles indignées d'une pareille audace.*

Nous allons nous informer de l'exactitude de ce fait, et, s'il est réel, au nom de la pudeur publique nous demanderons des comptes à qui de droit.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Cette revue donne, chaque semaine, 16 pages de texte sur trois colonnes, et offre un supplément illustré musical. LES ANNALES sont rédigées par les meilleurs publicistes français, et font aujourd'hui autorité en matière de critique et d'analyse.

Prix de l'Abonnement : { Édition ordinaire (texte seul) Édition illustrée (texte et supplément)
Un an, \$1.50 Un an, \$2.50

Envoi d'un NUMÉRO SPÉCIMEN sur demande.

Rédaction et administration : 15, rue St-Georges, PARIS (France).

La Revue ET Revue des Revues

Cette superbe publication, se présentant mensuellement sous la forme d'une brochure de 100 pages avec illustrations, a pour devise : **Peu de mots, beaucoup d'idées!**

Cette REVUE, ainsi que son sous-titre l'indique, analyse les meilleurs articles publiés par les revues du monde et dans sa partie originale elle ne produit que de l'inédit. La collection de cette publication constitue une bibliothèque variée et précieuse.

Prix de l'abonnement : **\$4.80 par année**

L'HUMANITÉ NOUVELLE

REVUE INTERNATIONALE — SCIENCES ET ARTS

Paraît mensuellement en un volume in-8 d'au moins 128 pages de texte. La revue ne publie que de l'inédit.

L'HUMANITÉ NOUVELLE contient des articles de sciences sociologiques, physique, chimique, naturel, de philosophie, d'histoire, de critiques sociale, politique, littéraire, artistique, musicale, des nouvelles, des vers, des contes, des romans, du théâtre, dus aux meilleurs auteurs de tous les pays. Dans chaque numéro il y a une chronique littéraire, une revue des revues et livres de toute langue. L'HUMANITÉ NOUVELLE est lue par tous ceux qui désirent suivre d'une manière exacte et approfondie l'évolution sociale, scientifique et artistique de tous les pays.

Directeur Scientifique : A. HAMON

Directeur Littéraire : V. ÉMILE MICHELET

ABONNEMENTS : Étranger (Union) 15 frs. (un an) — 8 frs. (six mois). — Un numéro : 1 fr. 50 c

Envoi d'un numéro spécimen, franco sur demande.

Librairie C. Reinwald-Sohleicher frères, éditeurs; 15, rue des Saints-Pères, Paris.